



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

- 95130 -

TRANSMIS LE 12/02/2022  
REÇU LE 12/02/2022  
AFFICHÉ LE 14/02/2022  
NOTIFIÉ LE 14/02/2022  
PUBLIÉ LE 14/02/2022  
EXÉCUTOIRE LE 14/02/2022

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2022 DÉLIBÉRATION n° 27

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/FINANCES – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)- DÉSIGNATION DES MEMBRES- MODIFICATION.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de février à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**M. le Maire : Xavier MELKI.**

**Mesdames et Messieurs les Adjoints (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

**Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Madame la Conseillère Municipale (\*) :** Françoise MENDY-LASCOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

**Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Monique PLASSIN, Florent BATIER.

#### ABSENTS (donnent pouvoir à) :

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Vincent MULOT :** Françoise MENDY-LASCOT.

#### Secrétaire de séance :

**Sabrina FORTUNATO**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 4 février 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe :





Direction générale des Services/Intercommunalité

Question n° 27 du CM 10/02/2022- P 1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2022 DÉLIBÉRATION n° 27

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/FINANCES – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)- DÉSIGNATION DES MEMBRES-MODIFICATION.**

### Le Conseil municipal

**VU** la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,  
**VU** l'arrêté préfectoral n°2022-0127 du 31 janvier 2022 portant abrogation de l'arrêté n°2022-0086 réglementant le port du masque dans le département du Val-d'Oise,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-13, et L.5211-40-1,

**VU** le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

**VU** la délibération n° D/2020/43 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

**VU** la délibération n°18 du conseil municipal du 8 octobre 2020, relative à la désignation des membres de la CLECT pour la commune de Franconville,

**VU** la question diverse n°1 du conseil municipal du 16 décembre 2021 prenant acte de la démission d'une adjointe au maire, Mme Sandrine LE MOING,

**CONSIDÉRANT** que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées, d'analyser précisément la charge financière transférée par chaque commune membre à l'EPCI sur la base des statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,

**CONSIDÉRANT** que la composition de la CLECT est définie par le conseil communautaire et qu'elle doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal (conseiller municipal ou conseiller communautaire),

**CONSIDÉRANT** que la composition de la CLECT est librement fixée par l'assemblée délibérante dans le respect de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

**CONSIDÉRANT** la composition définie par le conseil communautaire dans sa délibération D/2020/43 du 9 juillet 2020,

**CONSIDÉRANT** que la CLECT est composée ainsi qu'il suit :

- 2 personnes titulaires + 1 suppléant pour les communes de plus de 20 000 habitants
- 1 personne titulaire + 1 suppléant pour les communes de moins de 20 000 habitants

**CONSIDÉRANT** que les communes doivent réunir leurs conseils municipaux pour proposer des représentants pour siéger au sein de la CLECT,

**CONSIDÉRANT** que par délibération du 8 octobre 2020, la ville avait désigné Mmes Sandrine LE MOING et Françoise GONZALEZ comme déléguées titulaires et M. Xavier DUBOURG comme délégué suppléant.

**CONSIDÉRANT** que la démission de Madame Sandrine LE MOING impacte la représentativité de la commune au sein de la CLECT,



**CONSIDERANT**, en conséquence, qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation d'un représentant titulaire de la commune pour siéger au sein de la CLECT,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de voter à main levée,

Après l'avis de la Commission "Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité" en date du 31 janvier 2022,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré la majorité des votants, le Conseil municipal**

**Article 1 : PROCÈDE** à la désignation d'un délégué titulaire en remplacement de Mme Sandrine LE MOING pour représenter la commune de Franconville au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), à savoir **M. Patrick BOULLÉ, délégué titulaire.**

**Article 2 : PRÉCISE** que Mme Françoise GONZALEZ demeure déléguée titulaire, et M. Xavier DUBOURG délégué suppléant conformément à la délibération du 8 octobre 2020,

**Article 2 : PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

**Article 3 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 4 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire



*Jademo Jeanne Charles - Guignou*  
*Le 14 février 2022*

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**  
**Maire de Franconville**  
**Conseiller Régional d'Ile-De-France**



*[Signature]*

**Acte à classer****DEL10022022Q27**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-02-12T23-58-31.00 ( MI235574882 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220210-DEL10022022Q27-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : INTERCOMMUNALITÉ/FINANCES - COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)-  
DÉSIGNATION DES MEMBRES- MODIFICATION.

Date de décision : 10/02/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.4. Autres

Acte : 27 Interco -Finances composition  
CLECT.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

27 Interco-Finances PJ1  
2021 DELIB D-2021-128  
rapport 5 ans AC.PDF

Type PJ : 99\_DE - Délibération

27 Interco-Finances PJ2  
2021 DELIB D-2021-128  
rapport 5 ans AC  
annexe.PDF

Type PJ : 21\_RP - Rapport de  
présentation

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 12/02/22 à 23:58

Date 12/02/22 à 23:58

Date 13/02/22 à 00:04

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle

